

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON
(SOTIPAPIER)
SIEGE SOCIAL : 13, RUE IBN ABI DHIAF, ZONE INDUSTRIELLE SAINT GOBAIN
MEGRINE RIADH, 2014, BEN AROUS - TUNISIE**

**APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'UN ADMINISTRATEUR
INDEPENDANT**

1. Objet

Conformément à la réglementation en vigueur et en application notamment de l'article 38 du Règlement Général de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis tels que modifié par l'arrêté du Ministre des finances du 15/08/2019 et de la décision générale du Conseil du Marché Financier N°23 du 10/03/2020, la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton « SOTIPAPIER » lance un appel à candidature au poste d'un (1) administrateur indépendant devant siéger au sein de son conseil d'administration pour l'exercice social 2025.

A cet effet, la société **SOTIPAPIER informe ses actionnaires que la désignation aura lieu lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024.**

2. Conditions de Participation

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre une personne physique qui jouit de ses droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale ;
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans et ce, dans le secteur d'activité industrielle ;
- N'avoir aucun intérêt direct ou indirect avec SOTIPAPIER, ses actionnaires ou ses administrateurs, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint :
 - Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint ou salarié de SOTIPAPIER ;
 - Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe que SOTIPAPIER ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle SOTIPAPIER détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint (actuel ou l'ayant été depuis moins de

cinq ans) ou un salarié de SOTIPAPIER, désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance ;

- Ne pas être auditeur, conseiller, client, fournisseur, banquier de SOTIPAPIER ;
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital social de SOTIPAPIER ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président directeur général, du directeur général, du Directeur général adjoint ou d'un salarié de SOTIPAPIER ;
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être Président Directeur Général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, Directeur Général Unique, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec SOTIPAPIER ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ; et
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Par ailleurs, ne peuvent être candidat au poste d'administrateur indépendant :

- Les faillis pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date du jugement de mise en faillite ;
- Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,
- Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
- Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle ;
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire.
- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.

3. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société SOTIPAPIER et une fiche de candidature dûment remplie (*Annexe 1*) ;
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale ;
- Une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;
- Le curriculum vitae du candidat,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature (*Annexe 2*) ;

- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature ; et
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

4. Date limite de dépôt de candidatures

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de **SOTIPAPIER** et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'un administrateur indépendant » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout moyen laissant trace écrite au siège de la société **SOTIPAPIER** situé au 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh, 2014, Ben Arous - Tunisie, au plus tard le 15 Mai 2025 (le cachet de la poste faisant foi pour la LRAR).

5. Processus d'examen des candidatures et choix du candidat :

- Dès la clôture de l'appel à candidature, le conseil d'administration procédera à la vérification des dossiers déposés en vue de s'assurer du respect des conditions énoncées dans le présent appel à candidature.
- Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société **SOTIPAPIER**.
- Une liste préliminaire des candidats admis à concourir sera transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier (CMF).
- Les candidats retenus sont informés de leur sélection vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- La désignation de l'administrateur indépendant sera soumise à l'approbation définitive de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité

ANNEXE 1
FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom :

N° CIN :

Profession :

Formation académique du candidat :

Activité professionnelle actuelle :

Mandats en cours en qualité d'administrateur :

Signature

ANNEXE 2
DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :
Nom et Prénom :
N° CIN :
Demeurant à :

Candidat au poste d'administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la société « SOTIPAPIER »,

Déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions mentionnées dans le présent appel à candidature ;
- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature ; et
- Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

Signature